

PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2025-2026

ÉCOLE : École élémentaire Gabrielle-Roy
DATE DU DERNIER SONDAGE : mai 2025

ÉLABORÉ EN DATE DU : 2025-10-01
REMISE À LA SURINTENDANCE : 17 octobre 2025
AFFICHER SITE WEB : Avant 31 octobre 2025

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève :

Nom de la direction de l'école : **Patrice Labelle**

Membre du personnel enseignant : **Assia Maameri, Touria Karim, Abdeneur Sefsaf**

Membre du personnel non-enseignant : **Monique Brouz**

Nom du parent, tuteur ou tutrice : **Lisette Kozikila**

Nom du conseiller pédagogique de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : **Béatrice Khemiss**

Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : **Marie Adjanohoun**

1. Énoncés de politiques :

L'intimidation :

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves ;
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines ;
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

2. Définition de l'intimidation :

Selon la [Loi sur l'éducation](#), « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :

- (i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,
- (ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,

b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le

handicap ou des besoins particuliers. On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d'« **intimidation** », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

Cyberintimidation

On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :

- a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne ;
- b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet ;
- c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école afin de développer les compétences pour les relations saines.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
100 % des classes intègrent des cercles proactifs et réactifs dans leur routine hebdomadaire.	- Formation du personnel sur les cercles proactifs, réactifs et le chemin de la paix. - Réinvestissement auprès des élèves par la présentation de la formule du cercle, des questions et de jeux de rôles.		Juin 2026
90 % du personnel formé à la pratique restauratrice et au soutien au comportement positif (SCP).	- Formation progressive (2 enseignants par année). - Séances de modélisation par le personnel déjà formé. - Accompagnement en équipe pour les nouveaux enseignants.		Juin 2026

100 % des élèves participent à des ateliers sur la gestion des conflits.	- Ateliers « Le poids des mots » et Mozoom pour tous les cycles. - Intégration dans les leçons d'éducation morale ou d'éducation à la citoyenneté.		Juin 2026
80 % des parents participent ou connaissent les ressources offertes.	- Ateliers Brave Parents et Cybersécurité. Promotion par le bulletin, le site Web et les médias sociaux de l'école.		Juin 2026
100 % des élèves du club bien-être participent à des activités régulières favorisant la gestion des émotions.	- Club Bien-être animé avec l'enseignant ressource et l'utilisation de Mozoom. - Ateliers « Gestion du stress et des émotions ».		Juin 2026
100 % des classes réalisent une activité annuelle sur la diversité religieuse et culturelle.	- Semaine du vivre-ensemble et de la diversité : – Inviter des parents ou membres de la communauté pour présenter leur culture ou religion. – « Repas du monde » ou exposition culturelle. – Création d'un livre collectif « Nos		Juin 2026

	différences nous unissent ».		
Diminution du nombre d'incidents d'intolérance ou de moqueries culturelles rapportés.	-Cercles de parole et médiation réparatrice sur les thèmes de la discrimination et du respect des croyances. -Cercles de discussion à la suite d'événements mondiaux pour déconstruire les préjugés.		Juin 2026
100 % du personnel reçoit une formation sur l'équité, le racisme et les biais inconscients.	Formation du personnel : – Formation sur le racisme, l'islamophobie et l'antisémitisme. – Inclusion d'une réflexion sur les biais dans les pratiques pédagogiques.		Juin 2026
95 % des élèves déclarent se sentir inclus et respectés quelles que soient leurs origines.	Projets d'élèves : – Création d'une « Charte du respect et de la diversité » par les élèves. – Participation à la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (21 mars).		Juin 2026

Priorité 2 de l'école : Communiquer et outiller la communauté scolaire par rapport aux pratiques de prévention et de lutte contre l'intimidation.

Stratégies/Activités	Moyen de communication (outil utilisé pour transmettre le message)	Mode de communication (manière ou forme de la communication)	Date
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation <u>aux élèves de l'école</u>: - Expliquer l'intimidation; - Expliquer la différence entre l'intimidation et un conflit/chicane; - Expliquer les différentes formes d'intimidation; - Expliquer le rôle des élèves dans des situations d'intimidation. Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité; - Expliquer que faire si l'élève voit ou vit des situations d'intimidation; - Expliquer comment signaler les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire ou à un adulte de confiance (expliquer la fiche de signalisation ou le RDP de l'école pour signaler les cas d'intimidation ou de violence); - Faire la promotion des organismes externes pour venir en aide aux élèves; - Expliquer les initiatives de l'école pour prévenir l'intimidation à l'école cette année.	- Présentation en salle de classe - Faire des rappels en lien avec les matrices de comportement	- Présentation aux élèves de l'école pour expliquer la politique de l'école en matière d'intimidation. - la présentation sur l'intimidation	Novembre 2025
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation <u>au personnel de l'école</u> :	Présentation en présentiel	Réunion du personnel	

Communication à l'intention des parents : - Présentation du plan de prévention (PPIMI) lors de la rencontre avec le conseil d'école; - Affichage du plan de prévention à l'intimidation sur le site web de l'école; - Envoi d'un bulletin d'information à la maison des actions entreprises pour contrer l'intimidation à l'école par courriel ou par les réseaux sociaux de l'école; - Fournir des ressources disponibles pour appuyer les parents en cas d'intimidation (voir la section « ressources aux parents ») - Activités sur le site « enfants avertis » - Envoi des matrices de comportements aux parents	- Bulletins mensuels (le Reflet) - Guichet Viamonde	- Courriels	Octobre 2025 Octobre 2025 Novembre 2025
---	--	---	--

STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, chaque classe s'engagera dans des activités de soutien au comportement positif.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
100 % des classes enseignent explicitement les comportements attendus et les valeurs de l'école.	Enseignement explicite des matrices et valeurs du code de vie. https://guidedeshah.t.weebly.com/ - Promotion hebdomadaire d'une valeur sur l'écran d'entrée. - Rassemblements mensuels sur une valeur (plans de leçons fournis). - Promotion du code de vie de l'école - Rassemblements mensuels sur une valeur (plan de leçon et ressources envoyés aux enseignants au préalable)		Juin 2026

95 % de taux d'assiduité des élèves.	- Enseignement explicite des HAHT (Habilités d'Apprentissage et d'Habitudes de Travail). - Mise en valeur des réussites lors des rassemblements. Calendrier des rassemblements 2025-2026.docx		Juin 2026
100 % du personnel applique un système de renforcement positif cohérent.	- Adoption d'un système de renforcement positif à l'échelle de l'école (« Maisons », certificats, points). - Présentation du système aux élèves et parents.		Juin 2026
90 % des élèves affirment se sentir bien et en sécurité à l'école.	- Cercles de parole (check-in / check-out) dans les classes. - Club bien-être (gestion des émotions). - Programme de leadership : élèves plus âgés accompagnent les plus jeunes. - Journée du chandail rose et concours de création.		Juin 2026
100 % des classes participent à des activités favorisant la justice sociale et la diversité.	- Projets UNESCO : équité, inclusion, développement durable. Activités culturelles : expositions, repas du monde, découverte musicale.		Juin 2026

Priorité 2 de l'école : L'école s'engage à participer aux activités systémiques du Conseil scolaire Viamonde.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
100 % des classes participent à au moins une activité de chaque thème du Calendrier des diversités 2025-2026 Calendrier des dates importantes et des diversités 2025-2026.pdf	- Participation aux activités systémiques du Conseil scolaire Viamonde. - Collaboration entre classes de différents niveaux (jumelage). - Affichage des projets des élèves sur les babillards. - Bulletin mensuel « Le Reflet » mettant en valeur la diversité.		Juin 2026
90 % des élèves affirment reconnaître et dénoncer les comportements discriminatoires.	- Ateliers de sensibilisation contre le racisme, l'islamophobie et l'antisémitisme :		Juin 2026

Le développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l'apprentissage socio émotionnel (ASÉ).

Participer à des initiatives portant sur l'équité et l'inclusion :

- Participation aux [activités systémiques du Conseil](#)
- Intégrer des perspectives et des activités culturelles significatives de la communauté 2SLGBTQ+ dans la planification de l'enseignement :
 - Déterminer les ressources disponibles en salle de classe ou disponibles à la bibliothèque de l'école portant sur l'équité et l'inclusion;
 - Participation à la semaine Via-Arc-en-ciel du Conseil et de la cérémonie du lever du drapeau.
- **Inclure les perspectives des Premières Nations, des Métis et Inuit dans la planification de l'enseignement, par l'entremise des ressources disponibles au conseil et des voix authentiques :**
 - Lecture de la reconnaissance du territoire au moins une fois par semaine à la radio ou télé scolaire le matin;
 - Utiliser le guide de la reconnaissance des territoires comme outil pédagogique;
 - Se familiariser avec la pédagogie du lieu, qui inclut des apprentissages expérientiels en plein air;
 - Préconiser, inclure et se référer aux valeurs universelles dont le respect, l'amour, l'humilité, l'honnêteté;

- Prendre connaissance du Guide culturel des pratiques gagnantes pour l'inclusion des perspectives autochtones (Premières Nations, Métis et Inuits) dans l'enseignement situé dans le [Teams de l'éducation autochtone](#);
- Rendre disponible et intégrer les œuvres littéraires écrites par des Premières Nations, Métis et Inuit en salle de classe. (les œuvres disponibles sont cataloguées sous divers thèmes, incluant la nature, la famille, réconciliation, etc.);
- Prendre part aux activités suggérées dans le calendrier mensuel ECLC, qui inclut l'éducation autochtone, l'environnement et la construction identitaire;
- Participer aux activités pour souligner le mois de l'histoire des peuples autochtones (juin) et la Journée nationale des Autochtones (le 21 juin);
- Avec l'appui des responsables de l'éducation autochtone, désigner un membre du personnel comme ambassadeur ÉDAU (Éducation autochtone) pour contribuer à tisser des relations avec les communautés autochtones environnantes, ainsi qu'assurer l'utilisation des ressources et l'inclusion respectueuse des Premières Nations, Métis et Inuit dans l'école (maintenir le réseau vivant grâce à des formations, rencontre d'échange avec les CP, responsables ÉDAU et partenaires autochtones);
- Prendre connaissance de la ressource « Relations autochtones » pour les [4e, 5e et 6e année](#)
- Faire un rappel pour l'autoidentification volontaire et confidentielle des Premières Nations, Métis, Inuits lors de l'inscription initiale ou à tout autre moment pendant l'année.

➤ **Intégrer les principes de la pédagogie sensible et adaptée à la culture, des perspectives et des activités culturelles significatives dans la planification de l'enseignement :**

- Mettre en place des initiatives pour appuyer une pédagogie sensible et adaptée à la culture; [PSAC](#)
- Encourager la réflexion, les questions; [Outil d'autoréflexion sur l'humilité culturelle à l'intention des professionnels](#)
- Introduire le terme enseignement culturellement pertinent pour décrire l'enseignement qui intègre les connaissances de l'élève et ses expériences au foyer et dans la communauté dans le curriculum, de même que dans l'enseignement et les expériences d'apprentissage en classe;
- Intégrer les trois principes essentiels (avoir des attentes élevées envers tous les élèves, aider les élèves à développer leurs compétences culturelles et guider les élèves dans le développement d'une sensibilité culturelle;
- Encourager les élèves à orienter leur apprentissage en intégrant leur identité et leurs connaissances préalables à leurs expériences au foyer et dans la communauté;
- Initier une démarche de construction identitaire chez les élèves; Ateliers : [Ma culture dans le resPAIX](#), My Blueprint: enquête Qui suis-je?, [excursions SMSO](#)(Commencer par soi-même? Où est-ce qu'on trouve comment initier?);
- Veiller à développer les perspectives socioculturelles des élèves;
- Planification de l'intégration des référents culturels dans l'enseignement;
- Varier les ressources et le matériel pédagogique pour que le milieu d'apprentissage reflète et soit accessibles à l'ensemble des apprenants;
- Choisir des ressources, du matériel et des livres qui présentent à la fois des perspectives locales et globales;

- Exploitez une variété de ressources en littérature, en arts, etc., qui incorporent les cultures des élèves;
- Faire la promotion d'un leadership culturel partagé;
- Célébration de la communauté scolaire (p. ex., journée multiculturelle);
- Faire preuve d'humilité, consulter et demander plutôt que présumer et imposer ce que nous croyons soit l'inclusion respectueuse des cultures qui ne sont pas la nôtre;
- Monde le son.

➤ **Privilégier des activités qui favorisent le développement du leadership chez les élèves :**

- Assurer la mise en œuvre du Gouvernement des élèves (UNESCO);
- Participation aux activités animées par l'équipe de l'animation culturelle.
- Élèves leaders

➤ **Organiser des journées décloisonnées au niveau de l'école pour des occasions comme :**

- Halloween;
- Fêtes;
- Saint-Valentin;
- Semaine de la francophonie;
- Bal d'automne;
- Spectacles de fin d'année.

➤ **Assurer la mise en œuvre de clubs :**

- Club de soccer;
- Club de basketball.
- Club de la réussite;
- Club robotique;
- Club de mathématique;
- Club d'échecs;
- Club Rubix;
- Brigadier scolaire;
- Comité éco-école et GDE UNESCO;
- Club habiletés sociales (Moozoom)
- Club de lecture;
- Club de danse;

- Chorales GR22U 1^{re}-2^e et chorale 3^e-6^e année

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, tous les membres du personnel de l'école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

Stratégies/Activités	Soutien aux élèves	Date
Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu de la situation et du besoin. Soutien aux élèves qui ont <u>subi</u> des actes d'intimidation - Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève; - Offrir des sessions d'éducation sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être en salle de classe; - Faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne puisse pas se reproduire; - Informer les élèves de toutes les formes d'intimidation, en particulier, la gravité que représente de l'intimidation verbale et sociale. - Renforcer les comportements attendus dans la cour de récréation et le bus scolaire à travers les matrices - Offrir l'aide ou l'intervention des travailleurs sociaux disponibles;	Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels	Au besoin

- Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif; - Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); - Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices (<i>pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable</i>); - Offrir des sessions de modélisation des comportements pour savoir comment réagir aux gestes d'intimidation; - Créer un environnement sécuritaire pour l'élève; - Créer un plan de sécurité de l'élève; - Appel à la police. - Référer l'élève vers des organismes comme : - Jeunesse, j'écoute; - Tel-jeunes; - LGBTQ Youth LINE; - Black Youth Helpline; - +FORT -application mobile qui offre un soutien aux jeunes victimes d'intimidation; - Ligne d'écoute d'espoir des Premières Nations et des Inuits (24 heures).		
Soutien aux élèves qui ont été <u>témoins</u> des actes d'intimidation - Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève; - Offrir l'appui des travailleurs sociaux; - Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif; - Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); - Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices <i>pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable</i>);	Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels	Au besoin

- Offrir une session de modélisation des comportements : réactions aux gestes d'intimidation; - Créer un environnement sécuritaire pour les élèves; - Créer un plan de sécurité de l'élève, si nécessaire.		
Soutien aux élèves qui ont pratiqué des actes d'intimidation : - Identifier, éduquer, soutenir, conseiller, accompagner l'élève; - Sessions de modélisation des comportements et des habiletés prosociales personnalisées par l'éducatrice spécialisée de l'école; - Enseignement explicite du comportement attendu avec rétroactions fréquentes; - Intervention éducative sur l'intimidation (p. ex. : lire un livre sur l'intimidation aux plus petits, créer un sondage et présenter ses résultats); - Monitorer et faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne se reproduise pas; - Appliquer les conséquences éducatives et les sanctions en milieu scolaire; - Suivre les étapes établies dans le tableau décisionnel de l'école; - Uniformisation et harmonisation des interventions du personnel qui travaille avec l'élève; - Intervention des travailleurs sociaux; - Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif; - Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); - Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire pour assurer la réintégration de l'élève à travers des cercles et de gestes réparateurs par un membre formé (<i>pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable</i>);	Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels	Au besoin

- Élaborer un plan d'intervention;
- Élaborer [un plan de soutien du comportement](#) (déterminer un plan de modification du comportement et un contrat de comportement avec l'élève);
- Déterminer, modifier ou adapter le PEI au besoin, s'il y a lieu;
- Entreprendre les démarches selon l'évaluation de l'analyse du VTRA, s'il y a lieu;
- Élaborer un Plan de sécurité de l'élève en situation d'urgence, s'il y a lieu;
- Appel à la police.

Priorité 2 de l'école : D'ici juin 2026, les membres du personnel de l'école utiliseront **l'approche réparatrice** et seront en mesure d'intervenir en fonction du [tableau décisionnel](#).

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
- 100% du personnel formé - Utilisation du langage réparateur observée - Nombre de cercles réalisés par mois - Réduction des incidents similaires après intervention - Observation par direction et pairs - Sondages élèves indiquant la connaissance des outils	- Utilisation de cercles réparateurs à la suite de situations conflictuelles pour la réparation et la réintégration. - Utilisation du chemin de la paix ou des cercles réparateurs pour résoudre des conflits. - Référence aux pratiques réparatrices dans les plans d'intervention - Affiches visibles avec les questions réparatrices et chemin de la paix	-	

	- Témoignages d'élèves positifs sur le climat sécuritaire		
- 80% du personnel utilisent le FORMS - Nombre d'incidents consignés et analysés - Diminution des incidents répétés non consignés - Réduction du nombre de récurrences pour les mêmes élèves	- Utilisation du registre des incidents de l'école pour consigner les écarts de conduite de la part des élèves afin d'intervenir de façon efficace. lien au formulaire - Le registre des incidents de l'école est analysé par l'équipe pour intervenir efficacement. - Analyse collective du registre des incidents pour ajuster les interventions.		
• 100% du personnel appliquant la discipline progressive • Diminution des suspensions ou renvois	- Application des gestes réparateurs en lien avec la discipline progressive (tableau décisionnel). ProgressionEtTableauDecisionnel-GestionDesComportementsDesElèves-2023.pdf - Témoignages d'élèves sur l'équité		

SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION

Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d'intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d'intimidation. Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d'élève susceptible de nuire au climat scolaire dans les situations où elle ou il juge qu'il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement inapproprié et irrespectueux observé à n'importe quel moment à l'école et à l'occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d'apprentissage virtuels. ([NPP144](#))

Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d'intimidation

Pour dénoncer des actes d'intimidation, l'élève est encouragé à :

- Aller voir un adulte de confiance.
- Dénoncer les actes en utilisant :
- [Le Forms pour le signalement des incidents de l'école.](#)

Pour signaler des actes d'intimidation, les adultes de l'école doivent :

- Aviser la direction de l'école. Faire rapport à la direction s'il apprend qu'un élève peut s'être livré à une activité pouvant mener à une suspension ou à un renvoi de l'école. Signaler les actes ou les comportements à la direction de l'école dès qu'il est raisonnablement possible de le faire;
- Remplir le formulaire : Rapport d'incident en lien à la sécurité dans les écoles – Partie I;
- Consigner les incidents dans le registre des incidents de l'école;
- Remplir le formulaire en ligne : [Écoles sécuritaires - Déclaration d'incident;](#)
- Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s'appliquent. Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire. Veuillez suivre les exigences relatives au

Outils de dénonciation

- Utiliser le Code QR pour les écoles secondaires (Exemple : [FORMS](#))
- Billet de dénonciation des gestes d'intimidation pour les écoles élémentaires ([exemple](#), [Fiche de signalement M-2.pdf](#))

signalement : [PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL DANS LES CONSEILS SCOLAIRES](#)
[Annexe H](#);

- Tout membre du personnel qui est témoin d'un acte d'un élève qui pourrait mener à une suspension ou à une suspension en attente de renvoi doit, à l'aide du système de déclaration d'incident en ligne, remplir le formulaire Rapport d'incident en lien avec la sécurité dans les écoles conformément à la Loi sur l'éducation et selon ce qu'indiquent les notes Politique/Programmes nos [144](#) et [145](#) et les [Directives administratives no 3,204](#);
- Pour signaler un incident de violence ou un risque de violence, le membre du personnel doit fournir les informations demandées dans l'outil de déclaration des incidents qui se trouve au lien suivant : [Écoles sécuritaires - Déclaration d'incident](#) ;
- Si l'acte de violence ou le risque de violence contre le membre du personnel vient d'une ou d'un élève, le membre du personnel doit procéder de la même façon soit fournir les informations dans l'outil de déclaration d'incident en ligne. Le membre du personnel doit remettre ce formulaire rempli au plus tard 24 heures suivant l'incident. ([Directives administratives no 4,32](#)).

Pour signaler un cas d'intimidation en tant que parents, tuteurs, tutrices :

- Communiquer avec l'enseignant titulaire de votre enfant par courriel en plaçant la direction en c. c. Établissez la nature des faits avec exactitude. Consignez par écrit ce qui s'est passé et quand cela s'est produit.

Après le signalement d'une situation d'intimidation :

1. La direction fait enquête.
2. La direction de l'école communique avec les parents ou avec les tuteurs ou tuteuses des élèves subissant des actes d'intimidation ainsi que des élèves s'y livrant, et les informer :
 - de ce qui s'est produit;
 - du préjudice subi par l'élève;
 - des mesures prises pour assurer la sécurité de l'élève, y compris les mesures disciplinaires prises en réponse à l'incident;
 - des soutiens qui seront proposés à l'élève en réponse à l'incident;
 - La direction de l'école communique aux parents pour discuter des mesures de soutien offertes à leur enfant.
3. En cas d'intimidation, la direction de l'école envisagera de recourir à la discipline progressive, qui peut donner lieu à une suspension ou à un renvoi.

Suspension et renvoi :

Découvrez ce qui se produira si votre enfant est suspendu ou renvoyé de l'école, comment sont prises les décisions et quelles mesures de soutien sont offertes aux élèves pour le retour en classe. [Directives administratives no 3,204-STRATÉGIE POUR LA SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES](#)

Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école :

- **Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation.**

Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire

Les membres du personnel :

- Respecter le PPIMI de l'école ;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves ;
- Recevoir les confidences des élèves ;
- Participer au moyen de dénonciation ;
- Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire » ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner les incidents ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire ;
- Participer à la formation autonome et obligatoire - violence en milieu de travail ;
- Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

- Nommer le comportement inapproprié ;
- Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié ;
- Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux ;
- Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir ;
- Fournir un soutien aux comportements positifs ;
- Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner l'incident ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.

Les élèves :

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école ;
- Respecter le code de conduite de l'école ;
- Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :

- S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer ;
- Évaluer les risques ;
- Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation p. ex. « laisse donc faire... » ;
- Offrir une présence alliée p. ex. « je ne suis pas d'accord », « je vais aller chercher de l'aide » ;
- Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Les parents, tuteurs, tutrices :

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation ;
- Consulter le code de conduite de l'école ;
- [Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d'un processus de discipline progressive.](#)
- Consulter le bulletin d'information de l'école en matière d'intimidation ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI) ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire -mai 2024 ;
- Participer aux ateliers pour les parents offerts par le conseil ou visionner les enregistrements des ateliers précédents : Retrouver les liens de connexion et enregistrements ici : [Ateliers pour les parents \(csviamonde.ca\)](#)

RESSOURCES POUR LES PARENTS

Pour se renseigner davantage sur la prévention et la signalisation de l'intimidation :

- [Ce que tout parent doit savoir | PREVNet - L'Autorité canadienne en matière de prévention de l'intimidation](#)
- [Ressources pour parents - Cyberintimidation | HabiloMédias \(habilomedias.ca\)](#)
- [Ressources sur la sécurité sur Internet – Ressources pour parents de la 4^e à la 8^e année - OPHEA](#)
- [ParentsCyberAvertis.ca](#)
- [Réalité dangereuse : Ce que tout parent doit savoir sur le métavers – protegeonsnosenfants.ca \(protectchildren.ca\)](#)
- [Jouer en sécurité dans le métavers \(ecno.org\)](#)

Je veux me renseigner sur les activités en ligne des enfants de...

- [Enfants de 5–7 ans](#)
- [Enfants de 8–10 ans](#)
- [Jeunes de 11–12 ans](#)
- [Jeunes de 13–15 ans](#)

➤ [Parents partenaires en éducation](#)

➤ [L'intimidation : Essayons d'y mettre un terme Guide pour les parents d'élèves de l'élémentaire et du secondaire \(gov.on.ca\) \(Le guide\)](#)

➤ [L'intimidation : Essayons d'y mettre un terme](#) – Site Web

➤ [Le code de conduite de l'Ontario pour le secteur de l'éducation : Guide des parents](#)

➤ [Écoles sécuritaires et accueillantes \(gov.on.ca\)](#)

Santé mentale en milieu scolaire Ontario :

<https://smho-smso.ca/parents-et-aidants-naturels/>

Ateliers pour parents offerts par le conseil :

Retrouver les liens de connexion ici [Ateliers pour les parents \(csviamonde.ca\)](https://csviamonde.ca/parents-et-aidants-naturels/)

- | | |
|---|-------------|
| • La Cybersécurité auprès des jeunes expliquée aux parents | 5 novembre |
| • Mieux soutenir son enfant qui présente des signes d'anxiété | 26 novembre |
| • Les enjeux de l'ère numérique sur la santé mentale des jeunes | 17 décembre |
| • Aider les parents à appuyer les enfants à comprendre les amitiés/conflits | 7 janvier |
| • L'engagement de Viamonde envers l'éducation Autochtone et la réconciliation | 13 mai |

Ateliers pour parents offerts par des organismes externes:

- **L'intimidation et le conflit Parent / Tuteur par Brave Éducation**
- **Parents, tutrices et tuteurs : Partenaires pour la prévention –** Ateliers pour parents gratuits en ligne par Copa-Bien-être à l'école
- **Prévention de l'intimidation** - Ateliers pour parents gratuits en ligne par Copa-Bien-être à l'école

Pour toutes questions ou préoccupations portant sur l'intimidation, veuillez communiquer avec l'enseignant titulaire de votre enfant, la direction adjointe ou la direction de l'école.